

Zeitschrift: Der Schweizer Familienforscher = Le généalogiste suisse
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Familienforschung
Band: 8 (1941)
Heft: 1-3

Artikel: Au seuil d'une nouvelle année
Autor: Montandon, Léon
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-697228>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DER
SCHWEIZER FAMILIENFORSCHER
Le Généalogiste suisse

MONATLICHE MITTEILUNGEN
der schweizerischen Gesellschaft
für Familienforschung

BULLETIN MENSUEL
de la Société suisse
d'études généalogiques

No. 1/3

VIII. Jahrgang

30. April 1941

Rédaction: Dr. Robert Oehler, Bern — Léon Montandon, Neuchâtel

Au seuil d'une nouvelle année

La direction de la Société suisse d'études généalogiques s'est légèrement déplacée à l'ouest. De Berne, où elle siégeait depuis la fondation, elle s'est fixée à Neuchâtel, et le comité, au lieu de s'exprimer en allemand, parle français. Nous sommes habitués, dans notre pays, à ces alternances de comités, en deça et au delà de la Sarine, pour n'y pas voir un inconvénient. Au contraire, n'est-il pas préférable que les affaires soient vues et traitées parfois sous des angles différents?

On peut être assuré que les Neuchâtelois feront de leur mieux pour que prospère la société et qu'ils s'efforceront de la diriger dans le même esprit de compréhension que leurs prédécesseurs. Ils savent qu'ils ne sont pas seuls à la tâche et qu'ils peuvent compter que leurs efforts seront soutenus dans tous les milieux. Ils espèrent, en particulier, que de nombreuses recrues viendront grossir les rangs des généalogistes; ils souhaitent aussi que de nouveaux groupements pourront se constituer, notamment dans les centres principaux de la Suisse romande.

Notre bulletin, *Le Généalogiste suisse*, reste l'organe précieux et indispensable de tous ceux qu'intéressent les recherches de familles. Son rédacteur, M. Robert Oehler, qui s'acquitte avec beaucoup de dévouement de sa tâche, sera secondé dorénavant par un

co-rédacteur de langue française. Cette décision du comité a été prise à la suite des nouveaux statuts adoptés à Lausanne. Elle signifie que l'on tient beaucoup, dans la société, à une collaboration plus importante de la Suisse romande, en attendant que nos collègues de la Suisse italienne nous fassent part, à leur tour, de leurs travaux et de leurs études généalogiques.

Neuchâtel, mars 1941.

Le Président: *Léon Montandon.*

Une famille du mandement de Peney (Genève)

La famille Terroux

par Eugène-Louis Dumont.

Pour répondre au vœu émis par M^e Lucien Fulpius, avocat à Genève, qui désirait voir continuer les généalogies des familles du mandement de Peney, terres de la seigneurie de Genève, je donnerai aujourd'hui l'histoire et la généalogie de la famille *Terroux*.

Originnaire de Grilly en Pays de Gex, elle vint s'installer en la personne de *François Terroux* (I) dit Gachet, agriculteur, à Bourdigny dans le mandement de Peney, anciennement terres de l'évêque de Genève. C'est par un acte notarié passé devant l'église de Satigny le 4 février 1539, entre les mains de Claude Sautier, notaire public, au sujet d'un abergement fait par Noble Claude de Bruel, coseigneur de Dardagny, à François Terroux, de Grilly, habitant de Bourdigny, et à Etiennette, veuve de Huguenin Bastard, que nous est connue la première mention de son établissement au dit Bourdigny. Il épouse Jeanne, fille de Pierre Bastard, de Bourdigny, d'une très ancienne famille de communiens du mandement de Peney, riche en vignes, bois, terres cultivables, etc. *François Terroux* (I) fit une déclaration des biens de sa femme au nom de celle-ci le 8 mars 1548 (Terriers du mandement de Peney, Bourdigny). Ladite Jeanne Bastard, fille de feu Pierre, tient ses biens sis à Bourdigny, de ses frères, vénérable Henri Bastard chapelain, Pierre et Hugues Bastard, qui les tenaient eux-mêmes des mains de Mgr. Pierre de la Baume, évêque de Genève.